Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS vous est donné qu'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière sera tenue dans la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, arrondissement de Chicoutimi, **le lundi 3 juillet 2023, à 9 h.**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DÉROGATIONS MINEURES – PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC – ADOPTION

2.1 Nicolas Côté – 5055, rue des Agates, Lac-Kénogami – DM-5388 (id-16834)

2.2 9475-0098 Québec inc. – 3716, rue Panet, Jonquière – DM-5391 (id-16865)

2.3 Marc-André Gagnon et Karine Gagnon – 2550, rue Fiset, Jonquière – DM-5392 (id-16867)

2.4 Patrick Larouche (Marjory Beaudoin) – 3715, chemin de l'Église, Lac-Kénogami – DM-5396 (id-16880)

2.5 Les Immeubles Saint-Dominique inc. (Simon Savard) – 2434 à 2436, rue Saint-Dominique, Jonquière – DM-5397 (id-16897)

2.6 Sylvain Cormier et Annie Beaumont – Lot 5 883 725 du cadastre du Québec, voisin du 8050, route de Kénogami, Lac-Kénogami – DM-5398 (id-16900)

2.7 Adrien Desbiens & Fils Constructions Ltée – Futur site du 3956, 3960 et 3964, Place Chardin, Jonquière – DM-5399 (id-16882)

2.8 Adrien Desbiens & Fils Constructions Ltée – Futur site du 3972, 3976, 3980 et 3984, Place Chardin, Jonquière – DM-5400 (id-16883)

2.9 Éric Duchesne, Nathalie Gauthier, Véronique Tremblay, Donald Tardif et Fleurette Simard – 3940, 3944 et 3948, Place Chardin, Jonquière – DM-5401 (id-16902)

2.10 Carl Émond (Jacques Normand) – 3155, rue du Coteau, Lac-Kénogami – DM-5402 (id-16773)

2.11 Les Entreprises Yvon-Marie Bergeron inc. (Éric Painchaud) – 2350, rue Saint-Hubert, Jonquière – DM-5413 (id-16931)

3. AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES

4. VARIA

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

6. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière aura lieu le mardi 11 juillet 2023 à 19 h dans la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ à Saguenay, ce 29e jour du mois de juin 2023.

L'assistante-greffière,

CAROLINE HAMEL

CH/vt

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

2.

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance extraordinaire qui se tiendra le 3 juillet 2023 à 9 h à la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Jonquière statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

2.1 **5055, rue des Agates, Lac Kénogami – DM-5388 (id 16834)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une pergola attenante au garage détaché au lieu du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 5055, rue des Agates, Lac-Kénogami.

2.2 **3716, rue Panet, Jonquière – DM-5391 (id 16865)** demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière minimale de 4,3 mètres au lieu de 10 mètres et avec 27 cases de stationnement au lieu de 33 cases, sur un immeuble situé au 3716, rue Panet, Jonquière.

2.3 **2550, rue Fiset, Jonquière – DM-5392 (id-16867)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale gauche minimale de 1,5 mètre au lieu de 4 mètres, sur un immeuble situé au 2550, rue Fiset, Jonquière.

2.4 **3715, chemin de l'Église, Lac-Kénogami – DM-5396 (id-16880)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché portant la superficie au sol maximal des bâtiments accessoires détachés à 145 mètres carrés au lieu de 92,4 mètres carrés, sur un immeuble situé au 3715, chemin de l'Église, Lac-Kénogami, à la condition suivante :

- La fondation du mur arrière ne devra pas être laissée sur le béton à nue, un crépi de fondation ou un revêtement mural comme le reste du mur devra y être installé.

2.5 **2434 à 2436, rue Saint-Dominique, Jonquière – DM 5397 (id-16897)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'une enseigne apposée à plat sur un muret au lieu d'un mur du bâtiment principal et autoriser l'installation de l'enseigne à une hauteur minimale de 1,2 mètre au-dessus du niveau du sol au lieu de 2,5 mètres, sur un immeuble situé au 2434 à 2436, rue Saint-Dominique, Jonquière.

2.6 **Lot 5 883 725 du cadastre du Québec, voisin du 8050, route de Kénogami, Lac-Kénogami – DM-5398 (id-16900)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attenant plus avancé par rapport à la façade du bâtiment principal d'un maximum de 4,9 mètres au lieu de 1,5 mètre, autoriser la construction d'un garage détaché avec des fenêtres installées à un maximum de 3,2 mètres du niveau du sol fini au lieu de 2,75 mètres et autoriser la construction d'un garage détaché avec un toit à (1) versant au lieu d'un minimum de deux (2) versants, sur un immeuble situé sur le lot 5 883 725 du cadastre du Québec, voisin du 8050, route de Kénogami, Lac-Kénogami.

2.7 **Futur site du 3956, 3960 et 3964, Place Chardin, Jonquière – DM 5399 (id 16882)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant maximale de 15 mètres et autoriser une utilisation de la cour avant comme cour arrière pour l'implantation de bâtiments, de constructions et d'équipements accessoires, sur des immeubles situés aux futurs sites du 3956, 3960 et 3964, Place Chardin, Jonquière.

2.8 **Futur site du 3972, 3976, 3980 et 3984, Place Chardin, Jonquière – DM-5400 (id 16883)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant maximale de 15 mètres et autoriser une utilisation de la cour avant comme cour arrière pour l'implantation de bâtiments, de constructions et d'équipements accessoires, sur des immeubles situés aux futurs sites du 3972, 3976, 3980 et 3984, Place Chardin, Jonquière.

2.9 **3940, 3944 et 3948, Place Chardin, Jonquière – DM-5401 (id 16902)** demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation des bâtiments principaux avec des marges avant de 14,14 mètres (pour le 3940, Place Chardin), de 15,35 mètres (pour le 3944, Place Chardin), et de 16,57 mètres (pour le 3948, Place Chardin) et autoriser une utilisation des cours avant comme des cours arrière pour l'implantation de bâtiments, de constructions et d'équipements accessoires, sur des immeubles situés au 3940, 3944, et 3948, Place Chardin, Jonquière.

2.10 **3155, rue du Coteau, Lac-Kénogami – DM 5402 (id-16773)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment ayant une marge latérale minimale du garage attenant de 4,4 mètres au lieu de 8 mètres, une marge donnant sur un lac d'un minimum de 17 mètres au lieu de 20 mètres et une hauteur totale maximale projetée du bâtiment à 9,8 mètres au lieu de 9,5 mètres, sur un immeuble situé au 3155, rue du Coteau, Lac-Kénogami.

2.11 **2350, rue Saint-Hubert, Jonquière – DM-5413 (id-16931)** demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière sur rue d'un minimum de 7,8 mètres au lieu de 15 mètres, autoriser une marge latérale sur rue d'un minimum de 1,1 mètre au lieu de 15 mètres, autoriser 193 cases de stationnement au lieu de 218 cases, autoriser une allée d'accès menant au terrain en cour arrière sur rue d'une largeur de plus de 13 mètres, autoriser l'absence d'une partie d'une bande gazonnée ou paysagée d'une largeur minimale de 1,5 mètre incluant une plantation d'arbres entre une aire de stationnement et la ligne de rue et autoriser un nombre d'arbres inférieur à 68, sur un immeuble situé au 2350, rue Saint-Hubert, Jonquière, Jonquière à la condition suivante :

- Les espaces gazonnés tels que visibles sur le plan projet d'implantation produit par Félix Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 17 mai 2023, version 1, et portant le numéro 4939 de ses minutes déposé avec la demande devront être aménagés.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 17 juin 2023.

L'assistante-greffière,

CAROLINE HAMEL

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Hamel, assistante-greffière de la Ville de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public concernant les demandes de dérogations mineures de l'arrondissement de Jonquière qui seront adoptées lors de la séance extraordinaire du 3 juillet 2023 dont l'original est annexé aux présentes a été publié conformément aux prescriptions de la Loi, de la manière suivante:

a) En affichant une copie conforme dudit avis à l'endroit prévu à cette fin dans l'hôtel de ville le 17 juin 2023;

b) En publiant une copie dudit avis sur le site internet de la Ville de Saguenay à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics le 17 juin 2023;

c) en publiant une copie dudit avis dans le journal « Le Quotidien », édition du 17 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat ce 17e jour du mois de juin 2023.

L'assistante-greffière de la Ville,

CAROLINE HAMEL

CH/vt